

# CAMP DE JOUR de la relâche

## MISSION DU CAMP DE JOUR

Fidèle aux intentions de la Ville de Lavaltrie de rendre accessible une offre de service de loisir variée, le camp de jour propose une programmation et des services d'animation diversifiés et de qualité, permettant à la jeune clientèle de participer à une multitude d'activités et de s'amuser dans un environnement sécuritaire.

## LIEU ET HORAIRE

Le camp de jour pour les jeunes de **5 à 12 ans** se déroulera à l'école **J.-C.-Chaussé (41, Rue Saint-Antoine-Nord)**

Le camp sera accessible du lundi au vendredi, du 4 au 8 mars 2024.

- Activités du camp de jour, de 9 h à 15 h 30
- Accueil des enfants, entre 6 h 30 et 9 h
- Départ des enfants, entre 15 h 30 et 18 h

## STATIONNEMENT

En raison du fort achalandage dans les heures de pointe, il est possible que le stationnement se remplisse rapidement. Nous vous demandons d'être prudent et de **RALENTIR CHAQUE FOIS QUE VOUS ENTREZ OU SORTEZ** du stationnement.



## OBJECTIFS GÉNÉRAUX

- Offrir aux jeunes une expérience agréable en mettant l'accent sur la stimulation de leur développement social, émotionnel, intellectuel, physique et créatif, en compagnie d'un personnel qualifié.
- Encourager une équité et un respect mutuel entre les différents groupes, en évitant toute discrimination à l'égard de l'âge, du sexe et de la culture de chacun.
- Développer un environnement bénéfique pour les jeunes, en maintenant un dialogue ouvert entre eux, leurs parents et le personnel. Ce but est atteint à travers une coopération mutuelle de tous.

## ABSENCES ET PRISES DE PRÉSENCE

**Vous n'avez pas à nous aviser si votre enfant s'absente pour une journée complète au camp de jour.**

Toutefois, si votre enfant est absent la veille d'une sortie ou d'une activité spéciale, son animateur communiquera avec vous afin de vous transmettre les informations nécessaires.

Au camp de jour et lors des sorties, les présences sont prises chaque matin et chaque après-midi.

## PÉNALITÉS DE RETARD

Après 18 h, une pénalité de 5 \$ par enfant vous sera facturée pour chaque tranche de 15 minutes de retard.



## ARRIVÉE ET DÉPART

Lors de l'inscription au camp de jour, il est important de remplir ou de mettre à jour la section des personnes autorisées à venir chercher votre enfant. Seules les personnes inscrites dans cette section seront autorisées à partir avec votre enfant.

Dans le cadre de la 1<sup>re</sup> journée de camp de votre enfant, vous serez invité à vérifier et confirmer cette information.

À la fin de chaque journée de camp, au départ de votre enfant, vous serez invité à **présenter une pièce d'identité avec photo**. Il s'agit d'une mesure préventive pour s'assurer que chaque enfant quitte avec une personne autorisée.

Le camp de jour se réserve le droit d'appeler les parents ou le tuteur légal afin de confirmer l'identité de la personne devant eux. Également, le camp se réserve le droit de ne pas laisser partir un enfant si la personne ne présente pas une pièce d'identité avec photo.

## AUTORISATION DE DÉPART\*

À la fin de la journée, si vous permettez à votre enfant de quitter le camp de jour à pied, vous aurez l'obligation de nous en aviser par courriel à [campdejour@ville.lavaltrie.qc.ca](mailto:campdejour@ville.lavaltrie.qc.ca) et de remplir une feuille d'autorisation confirmant votre accord.

\*Veuillez indiquer par écrit et aviser un responsable de site si une autre personne doit venir chercher votre enfant (autre que celles que vous avez déjà autorisées).

## BOÎTE À LUNCH

Afin d'avoir de l'énergie toute la journée, nous recommandons de faire des lunchs équilibrés, incluant tous les groupes alimentaires. Voici un site Internet qui vous donnera des idées pour les lunchs de vos enfants : [mapaq.gouv.qc.ca](http://mapaq.gouv.qc.ca).

Il n'y a pas de réfrigérateur ni de micro-ondes sur le site. Nous vous conseillons donc d'insérer un sachet réfrigérant dans la boîte à lunch ou de congeler une petite boîte de jus à l'avance. Aussi, un lunch froid devrait être priorisé, mais les thermos sont acceptés. En cas d'oubli, nous communiquerons avec vous afin que vous puissiez venir porter le repas de votre enfant.

**Attention :** Par mesure de sécurité et de prévention envers les enfants qui souffrent d'allergies, aucune arachide, noix ou nourriture à base de ces aliments ne seront tolérées sur le site des activités du camp de jour.

**N.B.** Par souci d'équité pour tous les jeunes, il est interdit d'apporter de l'argent pour s'acheter un repas ou des friandises.

## DANS MON SAC À DOS

Votre enfant devra apporter un sac à dos avec fermeture contenant :

- Habit de neige complet (tuque, mitaines, pantalon de neige);
- Vêtements de rechange;
- Une paire d'espadrilles;
- Un dîner froid ou un repas déjà réchauffé dans un thermos (aucun micro-ondes disponible);
- Une ou des bouteille(s) d'eau réutilisable(s);
- Étuis à crayons: colle, ciseau, crayons à colorier (feutres, bois) et un aiguisoir.

**Important:** identifier les objets de votre enfant. Un endroit est prévu pour les objets perdus à l'accueil du camp de jour. La Ville de Lavaltrie ne peut être tenue responsable des vols ou des objets perdus.

**Interdits:** les jouets, les jeux et les appareils électroniques, y compris les téléphones cellulaires.

## CODE VESTIMENTAIRE\*

Tous les enfants devront porter des vêtements confortables et adaptés pour jouer à l'extérieur, s'asseoir par terre, etc. Les vêtements de sport et espadrilles sont fortement recommandés.

\* Le port de chaussures à talons hauts, robes, jupes et/ou bijoux encombrants est interdit.

## CHANDAIL DE CAMP

Lors des sorties, votre enfant devra porter le chandail du camp de jour. Si votre enfant n'a pas le chandail du camp de jour, nous lui en prêterons un pour la journée.



## MÉDICAMENTS ET ALLERGIES

Si votre enfant prend des médicaments, souffre d'allergies ou autre, vous devrez aviser le responsable de site afin que nous puissions intervenir adéquatement et, au besoin, remplir un formulaire d'autorisation médicale.

## PROCÉDURES DISCIPLINAIRES

Veuillez lire attentivement le code de vie avec votre enfant, disponible dans la section «camp de jour» du [site Web](#) de la Ville.

Si votre enfant a des problèmes de comportement ou s'il enfreint les règlements, il rencontrera le responsable de site et vous en serez avisé.

Si le problème persiste, vous devrez rencontrer le responsable de site et le coordonnateur afin que la situation ne se reproduise plus.

La Ville se réserve le droit d'expulser un enfant du camp de jour s'il commet un geste grave ou si aucune amélioration de son comportement n'est observée à la suite d'un signalement aux parents.

Dans ce cas, vous serez remboursé au prorata du nombre de jours de participation au camp. De plus, l'enfant ne pourra réintégrer le camp de jour pour le reste de la semaine de relâche.

### ATTENTION

Les cellulaires du responsable de site et du coordonnateur seront fonctionnels durant la semaine de relâche uniquement, soit du 4 au 8 mars, de 6 h 30 à 18 h.

## LE SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DES RELATIONS À LA COMMUNAUTÉ

### ACCUEIL

450 586-2921, option 4, poste 0  
[loisirs@ville.lavaltrie.qc.ca](mailto:loisirs@ville.lavaltrie.qc.ca)

### COORDONNATEUR AUX LOISIRS

ADRIEN COURCHESNE

450 368-4855

450 586-2921, poste 2236

[campdejour@ville.lavaltrie.qc.ca](mailto:campdejour@ville.lavaltrie.qc.ca)

### RESPONSABLE DE SITE

450 368-4419

